



## Infidélité, pacs et séparation

Par **ingridES**, le **28/07/2015** à **08:31**

Bonjour,  
Nous nous sommes pacsés en 2008, nous avons une fille de 4 ans et je suis enceinte de 8 mois, mon compagnon vient de me tromper, je voudrais connaître ses obligations en cas de séparation.  
Merci

Par **moisse**, le **28/07/2015** à **08:45**

Il n'y a aucune obligation d'autant que pour l'instant il n'a pas encore reconnu l'enfant.  
Il n'a aucun devoir de fidélité, et n'a donc commis aucune infraction à ce titre.  
Il faudra passer par le juge aux affaires familiales (JAF) pour définir ses droits (visite, hébergement...) et ses devoirs, pensions alimentaires envers l'enfant...

Par **ingridES**, le **28/07/2015** à **08:49**

Bonjour et merci pour la rapidité de vos réponses, mais nous avons déjà une fille, donc au moins pour elle, il a des obligations...  
Merci

Par **cocotte1003**, le **28/07/2015** à **12:18**

Bonjour, pour l'instant non il n'a aucune obligation. Comme dit il faut saisir le JAF pour obtenir une pension, cordialement